



Ville de **Schefferville**

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

tenue le mercredi 15 juin 2022, 19 h

à la salle de conférence de l'Hôtel de Ville de Schefferville,

505 Fleming, Schefferville

Relativement aux projets de règlement suivants :

2022-149 Projet de modification au règlement d'urbanisme

ET

2022-150 Projet de modification au règlement de zonage sur la rue Star Creek

Présences :

Jean Dionne, administrateur

François Désy, directeur général

Diane Cyr, greffière-trésorière (visioconférence)

Anne Lacoursière, assistante greffière (visioconférence)

Bidenam Kelem, adjointe administrative

Guy Latouche, urbaniste (visioconférence)

François Monfette, directeur générale de CNIMLJ (visioconférence)

8 citoyens présents dans la salle

1. Ouverture de l'assemblée

M. Jean Dionne souhaite la bienvenue et présente les participants.

2. Présentation par l'administrateur de la Ville

M. Jean Dionne, administrateur, présente les projets de règlement 2022-149 amendant le Plan d'urbanisme (Règlement 2013-119) et le règlement 2022-150 amendant le Règlement 2021-120 pour modifier les usages autorisés au sud de la rue Star Creek.

Le règlement 2022-149 n'étant pas soumis à l'approbation référendaire sera adopté tel quel par ordonnance dans les prochains jours.

La prochaine étape dans la procédure de modification du plan de zonage sera l'envoi d'un avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum, relativement au projet de règlement 2022-150. Les informations pertinentes seront incluses dans l'avis et toutes informations supplémentaires peuvent être obtenues en communiquant, sur les heures de bureau, avec Mme Diane Cyr, greffière-trésorière ou Mme Anne Lacoursière assistante-greffière.

Les personnes habiles à voter auront jusqu'au 8^e jour après la publication de l'avis pour signifier leur demande.

3. Présentation par le requérant

M. François Monfette fait part des besoins de la communauté de Matimekush-Lac John en matière de logements pour les employés présents et pour les postes à pourvoir. Aucun terrain dans la communauté ne peut recevoir les trois bâtiments de huit logements chacun.

4. Présentation par l'urbaniste conseil de la Ville

M. Guy Latouche explique plus en détails le plan de zonage et la modification d'une partie de la rue Star Creek zonée Ra.3 pour devenir Rc.2 en termes d'utilisation permises et de densification.

5. Période de questions et de commentaires des citoyens

Les questions posées portaient principalement sur :

- L'incompréhension du choix de ces terrains pour bâtir des multi logements alors qu'il y a d'autres terrains vacants dans la ville ayant un moins fort potentiel d'attraction que ceux de Star Creek;
- Pourquoi tous les citoyens de la ville ne peuvent voter?
- Proposition pour changer le zonage de la partie sud de Star Creek en zone récréative/parc;
- Plusieurs commentaires sur le piteux état des infrastructures municipales et de la présence de nombreux terrains vacants non encore bâtis.

Les réponses appropriées sont données aux citoyens sur ces différents points.

Levée de l'assemblée à 20 h 45